COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES**

Forme juridique : Personne morale de droit public

Adresse : Rue Canal-de-l'Ourthe N° : 9 Boîte : 3

Code postal : 4031 Commune : Angleur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0252.151.302

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 01-04-2006

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 28-04-2023

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2022 au 31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2021 au 31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.5, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.15, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DOLIMONT Adrien
Rue Dr F.Dufour 13
6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2022-01-13 Administrateur

GOFFINET Anaïs
Rue de la Couronne 53
7334 Hautrage
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

MARTIN Géraldine
Rue des Eburons 50
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-08 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

GABRIEL Ingrid
Rue Lairisse 93
4460 Grâce-Hollogne
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre
Rue Horlitin 58
7750 Mont-de-l'Enclus
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-04-28 Fin de mandat : Administrateur

LEWIS John
Hermanstraat 1
2570 Duffel
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

MAES Marie-Laure
Rue du Pont Neuf 46
1357 Hélécine
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

VAN AUDENRODE Martin
Rue de Houyoux 1D
5340 Gesves
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Administrateur

SOUMERYN Olivier
Avenue Brunard 18
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 Fin de mandat : 2026-03-31 Vice-président du Conseil d'Administration

GENGOUX Pierre
Rue du Ry de Potte 31
5580 Rochefort
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 | Fin de mandat : 2026-03-31 | Administrateur

LESPLINGART Thierry
Rue du Nord 42
7500 Tournai
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-04-01 | Fin de mandat : 2026-03-31 | Président du Conseil d'Administration

SAINTENOY, COMHAIRE & C° (B00193)
0450271327
Rue Julien d'Andrimont 33
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-30 | Fin de mandat : 2023-04-30 | Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DEMONCEAU David (A02204)
Réviseur d'entreprises
Rue Neuve-Waide 19
4670 Blégny
BELGIQUE

DEFRISE Dominique (00000)
Rue Eugène Delvaux 47
5030 Gembloux
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-02-24 | Fin de mandat : | Commissaire du Gouvernement

SALIEZ Jean-Yves (00000)
Avenue des Bouleaux 22
1435 Mont-Saint-Guibert
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-10 | Fin de mandat : 2022-02-24 | Commissaire du Gouvernement

ROLAND Philippe (00000)
Premier Président de la Cour Des Comptes
Rue Fétis 17
1040 Etterbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-05-27 | Fin de mandat : 2023-04-30 | Premier Président de la Cour des Comptes

LACROIX Simon (00000)
Rue du Centre 19
5340 Gesves
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-10-10 | Fin de mandat : | Commissaire du Gouvernement

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**2.403.048.805**	**2.397.639.454**
Immobilisations incorporelles	6.2	21	**3.311.843**	**4.563.501**
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	**2.399.736.962**	**2.393.075.953**
Terrains et constructions		22	1.858.482.934	1.840.485.237
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.178.110	1.126.443
Location-financement et droits similaires		25	391.130.040	406.582.221
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	148.945.878	144.882.052
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**269.642.347**	**235.776.795**
Créances à plus d'un an		29	**29.856.297**	**38.256.297**
Créances commerciales		290	29.856.297	38.256.297
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**1.662.549**	**1.612.007**
Stocks		30/36	1.662.549	1.612.007
Approvisionnements		30/31	1.662.549	1.612.007
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**77.470.010**	**70.831.597**
Créances commerciales		40	64.525.462	58.764.745
Autres créances		41	12.944.548	12.066.852
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	**152.988.731**	**111.285.669**
Comptes de régularisation	6.6	490/1	**7.664.760**	**13.791.225**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**2.672.691.152**	**2.633.416.249**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	**1.931.931.595**	**1.865.966.437**
Apport		6.7.1	10/11	**1.441.337.874**	**1.441.337.874**
Capital			10	1.441.337.056	1.441.337.056
Capital souscrit			100	1.450.261.223	1.450.261.223
Capital non appelé			101	8.924.167	8.924.167
En dehors du capital			11	818	818
Primes d'émission			1100/10	818	818
Autres			1109/19		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	**243.964.699**	**196.520.313**
Réserves indisponibles			130/1	222.060.901	174.616.515
Réserve légale			130	13.064.666	10.692.448
Réserves statutairement indisponibles			1311		
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319	208.996.235	163.924.067
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133	21.903.798	21.903.798
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)		14		
Subsides en capital			15	**246.629.022**	**228.108.250**
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16	**13.503.193**	**13.503.193**
Provisions pour risques et charges			160/5	**13.503.193**	**13.503.193**
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162	13.241.629	13.241.629
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges		6.8	164/5	261.564	261.564
Impôts différés			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**727.256.364**	**753.946.619**
Dettes à plus d'un an	6.9	17	**560.136.271**	**587.224.238**
Dettes financières		170/4	560.107.671	587.195.638
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	378.107.671	405.195.638
Autres emprunts		174	182.000.000	182.000.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	28.600	28.600
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	**157.985.549**	**156.743.913**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	27.087.967	24.875.138
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	106.116.397	113.390.818
Fournisseurs		440/4	106.116.397	113.390.818
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	24.781.185	18.477.957
Impôts		450/3	23.748.997	16.958.933
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.032.188	1.519.024
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	**9.134.544**	**9.978.468**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**2.672.691.152**	**2.633.416.249**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	**418.096.031**	**411.939.950**
Chiffre d'affaires		6.10	70	413.451.586	402.431.979
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	4.439.603	7.722.714
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	204.842	1.785.257
Coût des ventes et des prestations			60/66A	**358.817.946**	**370.151.111**
Approvisionnements et marchandises			60	849.508	1.640.493
Achats			600/8	900.050	2.180.893
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	-50.542	-540.400
Services et biens divers			61	199.770.286	192.782.963
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	5.224.208	6.104.587
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	152.848.698	169.522.495
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	17.100	84.250
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	108.146	16.323
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**59.278.085**	**41.788.839**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	**5.400.415**	**11.128.555**
Produits financiers récurrents			75	5.400.415	11.128.555
Produits des immobilisations financières			750		
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.11	752/9	5.400.415	11.128.555
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	**10.800.225**	**11.072.938**
Charges financières récurrentes		6.11	65	10.800.225	11.049.676
Charges des dettes			650	10.413.216	10.815.064
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651	113.500	177.358
Autres charges financières			652/9	273.509	57.254
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		23.262
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**53.878.275**	**41.844.456**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	**6.433.889**	**3.502.583**
Impôts			670/3	6.433.889	6.169.320
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		2.666.737
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**47.444.386**	**38.341.873**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**47.444.386**	**38.341.873**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**47.444.386**	**38.341.873**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	47.444.386	38.341.873
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**47.444.386**	**38.341.873**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	2.372.219	1.917.094
aux autres réserves		6921	45.072.167	36.424.779
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	**XXXXXXXXXX**	**64.879.216**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	703.120	
Cessions et désaffectations		8032	2.364	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	**65.579.972**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	**XXXXXXXXXX**	**60.315.714**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	1.954.779	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102	2.364	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	**62.268.129**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	**3.311.843**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	**XXXXXXXXXX**	**2.494.588.026**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	131.043.343	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	21.971.019	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	**2.647.602.388**	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	**XXXXXXXXXX**	**593.838.287**
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	**593.838.287**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	**XXXXXXXXXX**	**1.247.941.076**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	135.016.665	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	**1.382.957.741**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	**1.858.482.934**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	**XXXXXXXXXX**	**3.090.583**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	476.740	
Cessions et désaffectations		8173	30.466	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	**3.536.857**	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	**XXXXXXXXXX**	**1.964.140**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	425.073	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	30.466	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	**2.358.747**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	**1.178.110**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	**XXXXXXXXXX**	**740.847.787**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164		
Cessions et désaffectations		8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	**740.847.787**	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	**XXXXXXXXXX**	**334.265.566**
Mutations de l'exercice				
Actés		8274	15.452.181	
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	**349.717.747**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)	**391.130.040**	
DONT				
Terrains et constructions		250	391.130.040	
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196P	**XXXXXXXXXX**	**154.202.527**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	26.034.845	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-21.971.019	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8196	**158.266.353**	
Plus-values au terme de l'exercice		8256P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326P	**XXXXXXXXXX**	**9.320.475**
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8326	**9.320.475**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(27)	**148.945.878**	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à reporter FCT	41.908
Charges à reporter Réseau Structurant	7.622.853

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	1.450.261.223
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	1.450.261.223	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Capital A		1.443.444.151	136.290
Capital B		6.817.072	550
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	8.924.167	XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
Région Walonne		8.924.167	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Provision pour litiges en cours	114.000
Provision Sinistres RS	147.564

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	27.087.967
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	27.087.967
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**27.087.967**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	140.916.292
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	105.916.292
Autres emprunts	8852	35.000.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**140.916.292**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	419.191.379
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	272.191.379
Autres emprunts	8853	147.000.000
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	28.600
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**419.219.979**

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	587.195.638
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	405.195.638
Autres emprunts	8971	182.000.000
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	**587.195.638**
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	7.508.643
Dettes fiscales estimées	450	16.240.354
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.032.188

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Charges à imputer	2.461.914
Produits à reporter	6.672.627

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	315.515	2.272.998
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	50	50
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	49,4	49,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	67.041	72.072
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3.383.454	3.436.505
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	953.958	990.937
Primes patronales pour assurances extralégales	622	625.511	1.241.404
Autres frais de personnel	623	261.285	435.741
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640		
Autres		641/8	17.100	84.250
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	2	5
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	2,6	3,6
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	5.248	5.639
Frais pour la société		617	207.408	251.657

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	4.940.594	10.541.943
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Activation en créances LT Intérêts E411-E25		459.822	586.612
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	113.500	177.358
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	**204.842**	**1.785.257**
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	**204.842**	**1.785.257**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	204.842	1.785.257
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	**108.146**	**39.585**
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	**108.146**	**16.323**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	108.146	16.323
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		**23.262**
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		23.262
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	**6.430.173**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2.573.131
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	3.857.042
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	**3.716**
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	3.716
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	87.550.759	87.672.829
Par la société	9146	165.855.398	152.930.379
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.082.561	1.092.784
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Encours des Engagements au 31/12/2022		290.127.169
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Une assurance-groupe ayant pour but de garantir :

- Un complément de pension
- Un Complément de salaire en cas de maladie de plus d'un mois de salaire garanti
- Une couverture décès

Mesures prises pour en couvrir la charge

Une cotisation patronale mensuelle telle que déterminée par l'organisme assureur et une cotisation de l'employé mensuelle à hauteur de 1% du salaire brut.

Codes	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	53.813
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	**33.035**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	2.160
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION ARRETEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SEANCE DU 31 MARS 2023

Conformément à ce que prévoient le décret constitutif et les dispositions statutaires, la société est soumise aux dispositions du Code des Sociétés et Associations ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution relatifs à la tenue de la comptabilité ainsi qu'à l'établissement des comptes annuels, en particulier l'arrêté royal du 29 avril 2019.

A. ACTIF

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Celles-ci sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties en 3 ans.
Le rendement actualisé des aires autoroutières et des centrales hydroélectriques est amorti linéairement sur la durée restant à courir des contrats de concession actuellement en cours.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Terrains et constructions

1) Les terrains bâtis et non bâtis, les constructions édifiées et leurs agencements sont enregistrés sous la rubrique " Terrains et constructions ". Ils peuvent faire l'objet de plus-values de réévaluation. Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont soumises à l'amortissement.

2) Pour les constructions relatives au pôle routier, différentes catégories sont définies en fonction du type d'actif comme précisé dans le tableau ci-dessous :

- Amortissement linéaire en 10 ans
  Couche de roulement en asphalte, panneaux acoustiques, signalisation horizontale (marquages) et verticale

- Amortissement linéaire en 20 ans
  Couche de liaison en asphalte, glissières en acier

- Amortissement linéaire en 30 ans
  Couche de base en asphalte, Glissières en béton

- Amortissement linéaire en 50 ans
  Terrassements, sous-fondations, fondations, béton armé continu (BAC)

En ce qui concerne l'électromécanique, les règles d'évaluation prévoient une durée de 15 ans. Même si ces investissements peuvent être décomposés à leur tour en sous catégories avec des équipements de durée de vie moyenne variant entre 5 et 20 ans, il faut noter qu'il est difficile de les scinder en sous-catégories. L'électromécanique est dès lors amorti sur 15 ans.

3) Pour le pôle fluvial (Canal du Centre et écluses), le génie civil est amortissable également linéairement en 50 ans. La première dotation aux amortissements est calculée selon la logique " prorata temporis ".

L'électromécanique est amortissable en 15 ans et l'entretien extraordinaire en 7,5 ans.

4) Le réseau de fibres optiques est amorti de la manière suivante :

- pour l'infrastructure " Réseau de Fibres Optiques " : amortissement linéaire en 20 ans ;

- pour l'infrastructure " Synchronous Digital Hierarchy " (S.D.H.) : amortissement linéaire en 8 ans ;

- pour l'infrastructure " Wireless Local Loop " (W.L.L) : amortissement linéaire en 5 ans.

B. Installations, machines et outillage

Les biens acquis dans le cadre de l'exploitation, et dont la valeur individuelle est inférieure à 2.500 euros HTVA, sont intégrés dans le compte de résultats, dans la rubrique " Services et biens divers ".

C. Mobilier et matériel roulant

Ceux-ci sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Le matériel informatique est amorti en 3 ans, le mobilier et le matériel roulant sont amortis en 5 ans.

En ce qui concerne ces trois rubriques, les nouveaux immobilisés sont amortis prorata temporis, à partir de la date de leur acquisition.

D. Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires, Immobilisations corporelles détenues en emphytéose

Sont portés sous cette rubrique les droits d'usage à long terme sur les immobilisations corporelles dont l'entreprise dispose en vertu de contrats non résiliables d'emphytéose, de superficie, de location-financement ou de conventions similaires, à condition :

- que les redevances échelonnées prévues au contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur ;

- que la propriété de l'immobilisé soit, au terme du contrat, transférée de plein droit à l'entreprise ou que le contrat comporte une option d'achat pour l'entreprise.

Il s'agit de contrats non résiliables entre le preneur (locataire) et le donneur (bailleur). Le locataire a le droit d'usage sur un bien moyennant paiements périodiques au bailleur (redevance annuelle).

Ces contrats impliquent, dans le chef du locataire, l'affectation durable d'une immobilisation corporelle à son activité, amortissable sur une durée décidée dans le plan d'amortissement.

Les droits similaires d'emphytéose relatifs aux aires autoroutières, aux centrales hydroélectriques et à la réserve foncière liée aux pylônes multi-opérateurs sont amortis linéairement sur la durée du droit d'emphytéose, soit 99 ans.

Les droits similaires de superficie relatifs à la 4ème écluse de Lanaye, Ivoz-Ramet et Ampsin-Neuville sont amortis linéairement sur la durée du droit de superficie, soit 50 ans.

Pour le Réseau structurant, l'amortissement initial de 50 ans a été ramené à 30 ans suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 (entré en vigueur le 01 avril 2016) modifiant celui du 29 avril 2010. Il est à noter qu'une valeur résiduelle de 15% a été prise en considération.

E. Immobilisations en cours

Les travaux relatifs aux chantiers sont enregistrés sous la rubrique des immobilisations en cours, à la valeur d'acquisition, aussi longtemps que ces installations ne sont pas mises en exploitation, et ne font pas l'objet d'amortissements.

Par ailleurs, les charges financières découlant d'emprunts contractés en vue du financement d'immobilisations corporelles sont reprises dans la valeur d'acquisition dans la mesure où lesdites charges financières ont trait à la période précédant la mise en exploitation de ces immobilisations.

IV. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si le remboursement à l'échéance est tout ou en partie incertain ou compromis, ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale ou comptable.

V. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Cette rubrique reprend les stocks de sel estimés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Dans le cadre de la convention de commissionnement conclue avec la Région wallonne pour le financement des travaux de réhabilitation et de maintenance des autoroutes E411 et E25 en province de Luxembourg, un stock se constitue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Celui-ci décroîtra de par l'apurement sur une période de 17 ans par la Région wallonne de la facture émise lors de la fin des travaux.

VI. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

VII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués :

- à la valeur nominale pour les dépôts auprès d'établissements de crédit ;
- à leur valeur d'acquisition pour les actions et parts.

Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à couvrir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon les cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes éventuelles sont enregistrées en charges financières, les gains éventuels sont reportés au niveau des comptes de régularisation du passif.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.
Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. L'imputation est la même que pour les
placements de trésorerie.

B. PASSIF

I. CAPITAL

La rubrique "Capital" est évaluée à sa valeur nominale. Le capital souscrit et le capital non appelé doivent être mentionnés séparément.

Le solde des deux donne le capital réellement libéré.

II. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Ce sont les plus-values non réalisées, exprimées dans les comptes sur éléments de l'actif immobilisé, conformément à l'AR du 29/04/2019. La plus-value peut être transférée aux réserves disponibles à concurrence du montant de la dotation excédentaire aux amortissements.

III. RESERVES

Les réserves comprennent les rubriques suivantes :
- la réserve légale constituée en vertu de l'article 18 des statuts;
- la réserve disponible constituée de la part amortie des plus-values.

IV. SUBSIDES EN CAPITAL

La rubrique enregistre les montants obtenus des Pouvoirs publics en considération d'investissements en immobilisations.
Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au poste IV. C "Autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquels ils ont été obtenus.
Les redevances de concessions autoroutières reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux aires autoroutières (rendements actualisés et droits similaires).
Les redevances de centrales hydroélectriques reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux centrales hydroélectriques (rendements actualisés et droits similaires).

Les droits de navigation repris au niveau des subventions en capital sont transférés en résultat au même rythme que l'amortissement des investissements liés au canal du Centre, soit linéairement sur une durée de 50 ans. Le premier transfert opéré en 2002 répond au principe des amortissements " prorata temporis ", soit, compte tenu du fait que la mise en exploitation desdits investissements est intervenue en septembre 2002, à concurrence d'une proportion de quatre douzième.

V. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Plusieurs provisions sont constituées :
- une provision pour grosses réparations et gros entretiens destinée à couvrir les dépenses du canal du Centre : d'une part les charges relatives à l'électromécanique, soit à concurrence des estimations initiales réalisées par le S.P.W. réparties sur une durée de 15 ans ;
d'autre part, les charges dites d'entretien extraordinaire, soit à concurrence des estimations initiales réalisées par le S.P.W., sont étalées sur une durée de 20 ans. Il est à noter que ces montants peuvent être revus sur base de décision du Comité de Coordination Technique (C.C.T.);
- une provision relative aux litiges d'attribution ou d'exécution de marchés est également constituée;
- une provision " Contentieux de roulage " en vue de l'indemnisation des usagers du réseau structurant.

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.
Les dettes en devises sont enregistrées sur base du cours de référence du dernier jour de l'exercice. Tant les malis que les bonis dégagés font l'objet d'une prise en résultats.

Dettes commerciales
Afin d'assurer le correct rattachement des opérations comptables à l'exercice concerné, les dépenses d'investissement (enregistrées en immobilisations corporelles) et d'exploitation (enregistrées en services et bien divers) relatives à l'exécution de chantiers, ainsi que leur contrepartie en dettes commerciales, sont comptabilisées sur la base de déclarations de créances émises par les entrepreneurs et validées par un agent habilité à cet effet.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Subsides en Capital - Octrois 2022

Subsides PNRR 132 : 3.000.000,00 €
Subsides PRW 133 MAN : 400.000,00 €
Subsides Réseau structurant : 2.073.755,70 €
Subsides Ampsin-Neuville 9.660.501,92 €
Subsides BHNS : 6.530.000,00 €
Total 21.664.257,62 €

PLAN LUMIERE
Contrat PPP LUWA SA pour la conception, la modernisation, le financement, la gestion et la maintenance des équipements d'éclairages publics du réseau structurant de la Région Wallonne du 13 février 2019.

Engagement total de la Sofico jusqu'au 14/02/2039 : 590.460.718 €

Montant 2019 imputé en SBD : 15.705.375,75 €
Montant 2020 imputé en SBD : 18.633.094,90 €
Montant 2021 imputé en SBD : 19.599.063,75 €
Montant 2022 imputé en SBD : 23.150.325,59 €

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cour des comptes

SAINTENOY, COMHAIRE & CO

Cabinet de Réviseurs d'Entreprises

Sofico

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES « SOFICO » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Sofico, nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires, notamment le décret wallon du 10 mars 1994 (modifié pour la dernière fois le 21 décembre 2022). Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

En vertu de l'article 15 des statuts de la Sofico, la société établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de ses arrêtés royaux d'exécution.

En vertu de l'article 14 des statuts de la Sofico, le contrôle des comptes annuels est confié à un collège de commissaires aux comptes comprenant deux membres. Le bureau Saintenoy, Comhaire & C°, représenté par D. Demonceau, a été nommé en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 mai 2020 conformément à la proposition du Conseil d'administration. Le mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022. En tant que collège des commissaires, le bureau précité a exercé le contrôle légal des comptes de la société Sofico durant six exercices consécutifs. Le second membre du collège de commissaires a été nommé le 9 janvier 2018 et prolongé le 27 mai 2020 par la Chambre française de la Cour des comptes.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.672.691.152 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 47.444.386 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Il convient de relever que l'article 14 des statuts de la société stipule que les dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux commissaires s'appliquent aux membres du Collège des Commissaires de la Sofico. Par ailleurs, il est également mentionné que le rapport des commissaires comprend un volet spécifique relatif au contrôle des marchés publics.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires (le bilan social), du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté par le Conseil d'administration conformément à ce que prévoit l'article 12 du décret susmentionné.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

Conformément au Code des Sociétés et des associations, nous n'avons pas revu et n'exprimons pas d'opinion sur l'annexe relative au rapport de rémunération.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Pour l'établissement du bilan social, la Sofico s'appuie sur les renseignements communiqués par le secrétariat social et les agences intérimaires.

Mentions relatives à l'indépendance

Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Autres points d'attention

A titre informatif, nous mentionnerons le point d'attention suivant qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre rapport :

Dans le cadre des relevés d'inventaire de fin de période comptable, la Sofico doit établir une méthodologie adaptée à la spécificité de ses actifs immobilisés. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un relevé exhaustif en fin de période comptable. Ainsi, une partie des immobilisations sorties du patrimoine de la société durant l'exercice 2022 n'ont pas pu être enregistrées en comptabilité. L'impact se situe essentiellement au niveau de la valeur brute d'acquisition et du cumul des amortissements actés sur les actifs concernés, sans conséquence significative sur les fonds propres de la société.

Contrôle des marchés publics

Lors de la vérification des comptes de l'exercice sous-revue, le Collège a examiné le suivi apporté aux recommandations formulées à l'occasion du contrôle des marchés publics qui avait notamment porté sur les mesures prises par la Sofico en vue d'améliorer sa maîtrise du risque financier et du risque d'irrégularité des marchés publics pour lesquels elle bénéficie de l'assistance du service public de Wallonie.

Le Collège relève que les recommandations formulées demeurent partiellement suivies pour les marchés qu'elle passe avec l'assistance du Service public de Wallonie. En particulier, le Collège constate que la Sofico ne dispose toujours pas, en temps utiles, de l'intégralité des déclarations de créance relatives aux travaux validées par le SPW Mobilité et Infrastructures (SPW MI), ce qui perturbe la comptabilisation des factures à recevoir ainsi que l'anticipation d'éventuels intérêts de retard. Le Collège relève néanmoins que des actions ont été entreprises par la Sofico et le SPW MI en vue d'améliorer la communication de ces informations qui, à terme, devraient permettre à la Sofico de disposer en temps utile des informations nécessaires à la comptabilisation desdites déclarations de créance. Le Collège recommande dès lors de poursuivre la mise en œuvre des mesures de contrôle interne complémentaires destinées à couvrir les risques inhérents à ces marchés.

Angleur, le 31 mars 2023

Pour la **Cour des comptes**,

Ph. ROLAND
Premier Président de la Cour des comptes

Saintenoy, Comhaire & C°,
Commissaire
Représentée par

D. DEMONCEAU
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	43,5	24,6	18,9
Temps partiel	1002	6,5	1,7	4,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	48,9	25,9	23
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	61.841	38.589	23.252
Temps partiel	1012	5.200	684	4.516
Total	1013	67.041	39.273	27.768
Frais de personnel				
Temps plein	1021	4.803.870	2.716.671	2.087.199
Temps partiel	1022	420.339	237.709	182.630
Total	1023	5.224.209	2.954.380	2.269.829
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	61.719	35.240	26.479

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	49,5	27,3	22,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	72.075	42.165	29.910
Frais de personnel	1023	6.104.587	3.366.772	2.737.815
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	46	4	49,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	45	4	48,4
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	26	1	26,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	8	1	8,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3
de niveau universitaire	1203	15		15
Femmes	121	20	3	22,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5	1	5,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	10		10
de niveau universitaire	1213	5	2	6,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	46	4	49,4
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.248	
Frais pour la société	152	207.408	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	20		20
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	7		7
Contrat à durée déterminée	211	13		13
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	19	1	19,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	7	1	7,6
Contrat à durée déterminée	311	12		12
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2		2
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	2		2
Autre motif	343	15	1	15,6
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	7	5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802	49	5812	11
Coût net pour la société	5803	4.078	5813	850
dont coût brut directement lié aux formations	58031	2.814	58131	558
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	1.265	58132	292
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération 2022[1]

Informations générales

Nom de l'organisme :	SOFICO
Nature juridique :	Personne morale de droit public
Références légales :	Décret du 10 mars 1994 relatif à la création de la SOFICO
Ministres de tutelle :	Monsieur P. HENRY – Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures Monsieur W. BORSUS – Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence
Période de *reporting* :	2022

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Thierry LESPLINGART (2)	Président	01/04/2021	5	37.452,30 €
Olivier SOUMERYN (1)	Vice-Président	01/04/2021	5	1.636,08 €
Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY (1)	Administrateur	28/04/2022	5	1.227,06 €
Ingrid GABRIEL (1) ; (3)	Administratrice	01/04/2021	5	1.636,08 €
Pierre GENGOUX (1) ; (3)	Administrateur	01/04/2021	5	2.045,10 €
Anaïs GOFFINET (1)	Administratrice	01/04/2021	5	1.090,72 €
John LEWIS (1)	Administrateur	01/04/2021	5	1.636,08 €
Marie-Laure MAES (1)	Administratrice	01/04/2021	5	954,38 €
Géraldine MARTIN (1)	Administratrice	01/04/2021	5	1.363,40 €
Martin VAN AUDENRODE (1)	Administrateur	01/04/2021	5	1.636,08 €

Commentaires

(1) Jetons de présence du 01/01 au 31/12/2022
(2) Emoluments uniquement
(3) + 3 jetons de présence comité d'audit

[1] Le rapport de rémunération comprend les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

1. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

- La rémunération annuelle octroyée au Président et aux administrateurs est plafonnée en vertu de l'article 15bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5.

- Les membres du Conseil d'Administration de la SOFICO (administrateurs et Vice-Président) perçoivent un jeton de présence par réunion d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances (tel que précisé dans le décret constitutif de la SOFICO, du 10 mars 1994) ;

- Pour les réunions en présentiel, ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,4259 € / km).

2. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires

Il n'y a pas de mandat dérivé à la SOFICO.

3. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion			
- dont administrateurs publics	4	6	10
- dont administrateurs non publics	0	0	0

4. Informations relatives à la participation aux réunions

Membres	Organe de gestion = CA	Comité d'audit
Thierry LESPLINGART	13/13	
Olivier SOUMERYN (1)	13/13	
Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY	9/9	
Ingrid GABRIEL (2)	9/13	4/4
Pierre GENGOUX	12/13	3/4
Anaïs GOFFINET	8/13	
John LEWIS	12/13	
Marie-Laure MAES	7/13	
Géraldine MARTIN	10/13	
Martin VAN AUDENRODE	12/13	

Commentaires

13 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022.

4 réunions du Comité d'audit se sont tenues, en dehors des dates du Conseil d'Administration (les 21/02, 18/03, 21/06 et 31/08/2022).

(1) Participation à 13 réunions mais rémunération limitée à 12 jetons de présence maximum[2].

(2) Participation à 4 réunions du comité d'audit mais rémunération limitée à 3 jetons de présence maximum[3].

[2] art. 15 bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5

[3] art. 15 bis 8° du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5

B. <u>Informations relatives au(x) gestionnaire(s)</u>

1. Informations relatives à la relation de travail

	Titre	**Nature de la relation de travail**	**Si contrat** : **-** Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	**Si mandat Fct P** : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Michaël ALMER	Directeur général ad interim	Contrat de travail	- CDI - 1er février 2020 (directeur financier) - 1er avril 2021 (directeur général a.i.)	Désignation ad interim par décision d'AGE du 31 mars 2021 (sur la base d'une décision GW du 30 mars 2021), renouvelée par décision d'AGE du 29 septembre 2021 (sur la base d'une décision GW du 23 septembre 2021), et enfin par décision d'AGE du 20 septembre 2022 (sur la base d'un décision GW du 1er septembre 2022).

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

	Michaël ALMER
Rémunération de base : brut soumis ONSS	148.845,99 €
Plan de pension complémentaire	29.294,88 €
Rémunération variable	0 €
TOTAL	**178.140,87 €**

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

NA

4. Informations relatives aux indemnités de départ

NA

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

Le Gouvernement wallon a désigné la SOFICO en tant qu'administrateur personne morale de l'entité interfédérale VIAPASS. Michaël ALMER a été désigné en tant que représentant permanent de la SOFICO à ce titre, en vertu de la décision du Conseil d'administration de la SOFICO du 28 janvier 2022. Les jetons de présence éventuels relatifs aux réunions du Conseil d'administration de VIAPASS sont dès lors attribués à la SOFICO, administrateur personne morale, et non à son représentant permanent. Michaël ALMER n'a donc pas perçu de jetons de présence de l'entité VIAPASS au titre de l'exercice 2022.

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion :	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Simon LACROIX	10/10/2019	Pas de terme	1.499,74 €
Jean-Yves SALIEZ	10/10/2019	24/02/2022	272,68 €
Dominique DEFRISE	24/02/2022	Pas de terme	1.363,40 €

Commentaires

- Les Commissaires du Gouvernement perçoivent un jeton de présence par réunion, d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances, équivalent à celui des Administrateurs, membres du Conseil.
  A la différence des Administrateurs, le plafond de 12 jetons de présence ne s'applique pas aux Commissaires du Gouvernement. Le plafond qui s'applique est le montant de 4.999,28€[4].

- Pour les réunions en présentiel, ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,4259 € / km).

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion = Conseil d'Administration
Simon LACROIX	11/13
Jean-Yves SALIEZ	2/2
Dominique DEFRISE	10/12

Commentaires

13 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022.

[4] Selon l'article 19bis du décret relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public – Décret du 30 avril 2009.

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)